

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

DIRECTION INTERREGIONNALE DE LA MER MEDITERRANEE

=====

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION SPECIALE D'EXAMEN
CENTRE MARE NICEA (NICE)
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MECANICIEN 750 kW
SESSION AVRIL 2015 - CENTRE DE SETE

=====

1 - REFERENCE :

Vu le Décret 99 – 439 du 25 mai 1999 modifié relatif à la délivrance des titres de formation professionnelle maritime et aux conditions d'exercice de fonction à bord des navires de commerce et de pêche ainsi que des navires de plaisance armés avec un rôle d'équipage ;

Vu l'arrêté n° 234 du 11 mars 2002 relatif à l'organisation des examens et à l'obtention des certificats, diplômes et brevets de la marine marchande ;

Vu l'arrêté n° 615 du 15 juillet 1999 modifié relatif à la formation et aux conditions d'obtention du diplôme de mécanicien 750 kW ;

Vu l'arrêté du 05 décembre 2013 relatif à l'organisation des examens, des concours et à l'obtention des titres et diplômes de formation professionnelle maritime

Vu la décision n° 012-2015-ST-DIRM relative à l'organisation de l'examen pour l'obtention du diplôme de mécanicien 750 kW et à la désignation des membres du jury.

2 - COMPOSITION DE LA COMMISSION :

M. GRIMAUULT	- Inspecteur Principal des Affaires Maritimes	PRESIDENT
Mme LAROCHE	- SACDD	MEMBRE
M. TOLLEC	- Professeur lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. ROUSSEAU	- Professeur lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. DELAPORTE	- Enseignant lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. AGEZ	- Professionnel	MEMBRE
M. DOUGUET	- Professeur lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. GOUDEAU	- Enseignant au lycée de la mer P. Bousquet	MEMBRE
M. SUAREZ	- SGM	SECRETAIRE

3 - NOMBRE DE CANDIDATS :

Inscrits	18
Présents	18
Admis à l'Examen	15
Refusé à l'Examen	03

4 - CALENDRIER DES EPREUVES : (Voir annexe 1)

5 - REUNION DE LA COMMISSION :

La commission chargée d'examiner les candidats s'est réunie à Sète le mardi 28 avril 2015. Le président du jury déclare admis au diplôme de Mécanicien 750 kW les candidats suivants :

01	BAPTISTAL Yann	25/09/1981	CN 20076177
02	BAREY Martial	23/06/1988	NI TI14985
03	BEZY Laurent	14/11/1965	NI 20017710
04	DE BURGO Jehan	07/09/1987	NI 20095189
05	GALANT Sébastien	24/02/1976	NI 20038231
06	GARDE Julien	22/11/1984	NI 20104292
07	GIORSETTI Alexandre	01/03/1990	NI TI18377
08	GRUJICIC François	07/04/1988	NI TI9470
09	ICCA Michel	27/08/1970	NI TI19047
10	KRIKORIAN Benoit	06/09/1974	NI 20058345
11	LAURENS Julien	22/07/1991	ST TI19049
12	LEMAIRE Mickaël	28/04/1981	NI 20048477
13	SERVET Vincent	14/06/1981	NI 20135300
14	TISON Guillaume	04/04/1982	NI TI15192
15	VAN DAMME Yoann	19/06/1989	NI TI19048

Les candidats ont obtenu pour l'ensemble des épreuves du diplôme de mécanicien 750 kW une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 sans avoir obtenu de note éliminatoire (une note 0 aux épreuves écrites ou aux épreuves orales ainsi qu'une note inférieure à 8 aux épreuves pratiques).

Le diplôme de mécanicien 750 kW est délivré aux candidats admis, à jour de leur visite médicale d'aptitude physique et justifiant de la formation de base à la sécurité (CFBS) telle que définie par l'arrêté du 07 juillet 1999.

Le brevet de mécanicien 750 kW est délivré aux candidats à jour de leur visite médicale d'aptitude physique, âgés de vingt au moins, titulaires du diplôme de mécanicien 750 kW, obtenu conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 juillet 1999 et ayant accompli dix-huit mois de navigation effective dont six mois au moins dans le service machine conformément à l'arrêté du 11 octobre 2005.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION
Claude GRIMAULT

